

COMMUNE DE JUNAS



Année
2014

Rapport annuel sur la Qualité du Service
Public - Assainissement Collectif

Rapport du **Maire** relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement collectif pour l'exercice 2014 présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SOMMAIRE

1.1) Organisation administrative du service.....	6
1.2) Conditions d'exploitation du service	6
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation	6
1.4) Patrimoine du service.....	7
1.5) Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (séparatif) (D201.0).....	7
1.6) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement	7
1.7) Nombre d'abonnements sur le système d'assainissement	8
1.8) Volumes facturés	8
1.8.1) Eaux claires parasites	9
1.9) Caractéristiques du réseau de collecte	10
1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	10
1.10.1) Traitement des effluents.....	10
1.10.2) Prescriptions de rejet et performances	10
1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0)	11
1.10.4) Quantité des sous-produits du traitement.....	12
1.10.5) Consommation électrique du traitement.....	12
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	14
2.2) Prix du service de l'assainissement collectif	14
2.2.1) Redevance de modernisation des réseaux de collecte	14
2.2.2) Evolution du tarif de l'assainissement collectif	14
La principale augmentation est liée à l'actualisation contractuel et surtout à l'augmentation de la redevance à l'Agence de l'eau.....	14
2.2.3) Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ (D204.0).....	15
2.3) Recettes d'exploitation	16
2.3.1) Recettes de la collectivité	16
2.3.2) Recettes de l'exploitant	16
2.3.1) Recettes de l'agence de l'eau	17
3.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)	19
3.2) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)	20
3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	20
3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)	20
3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	20
3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	20
3.7) Interventions du délégataire	21
3.7.1) Interventions désobstruction réseaux	21
3.7.2) Interventions sur équipement (STEP et PR).....	21
3.7.3) Curage préventif du réseau	21
3.7.4) Inspection caméra des réseaux.....	21

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux	23
4.2) Etat de la dette.....	23
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service au cours de l'exercice	23
4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	23
4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	23
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles	25

Glossaire

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour
DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours
DCO : Demande biochimique en oxygène
MES : Matières en suspension
NTK : Azote Kjeldhal
NGL : Azote global
Pt : Phosphore total
TMS : tonne de matière sèche
SISPEA : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement

Indicateurs applicables en assainissement collectif

à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D201.0 : estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif

D202.0 : nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

D203.0 : quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

D204.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Indicateurs de performance

P201.1 : taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

P202.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

P203.3 : conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P204.3 : conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006

P206.3 : taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation

P207.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

P251.1 : taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

P252.2 : nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

P253.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau

P255.3 : indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

P256.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

P257.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

P258.1 : taux de réclamations

1) Caractéristiques techniques du service

1.1) Organisation administrative du service

Le service public de l'assainissement collectif est composé de la Commune de JUNAS.

La Commune est propriétaire de tous les ouvrages du service :

- Canalisations,
- postes de relèvement,
- station d'épuration, etc.

Elle définit elle-même sa politique d'investissement en vue de l'amélioration du service :

- Nouveaux ouvrages,
- Extensions de réseau, etc.

Elle prend en charge le renouvellement des branchements, des canalisations (tronçons de plus de 6m) et du génie civil des ouvrages.

Elle choisit le mode de gestion du service.

Dans le cadre du contrat d'affermage, elle met le patrimoine du service à disposition du délégataire pour qu'il assure l'exploitation.

Elle organise le contrôle de la bonne application du contrat ;

Les missions du service sont :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Elimination des boues produites
- Contrôle des raccordements

1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation de service public. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet **01 Janvier 2010**. La durée du contrat est de **11 ans**. Il prend fin le **31/12/2021**. La délégation est un affermage.

Il existe un règlement du service d'assainissement qui a été approuvé par la Collectivité par délibération.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation

La répartition des tâches est la suivante :

		Délégataire	Collectivité
Gestion du service	application du règlement du service	X	
	fonctionnement	X	
	surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	accueil des usagers	X	
	facturation	X	
	traitement des doléances client	X	

Entretien	de l'ensemble des ouvrages	X	
Renouvellement	des branchements isolés	X	
	des branchements		X
	Des tampons (hors programme de voirie)	X	
	des clôtures	X	
	des collecteurs > 6m		X
	des collecteurs < 6m	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	De la station d'épuration		X
	des canalisations au-delà de 6ml y compris accessoires		X
Prestations particulières	curages préventifs (20 % par an)	X	
	Curage curatif	X	
	traitement des boues	X	

1.4) Patrimoine du service

Fonction	Type d'ouvrage
Collecte des eaux usées	5 362 ml de canalisations
Relèvement des eaux usées	1 poste de relèvement et de refoulement
Épuration des eaux usées	1 station d'épuration d'une capacité de 800 EH .
Branchements	253 branchements raccordés

1.5) Estimation de la population desservie par le réseau de collecte des eaux usées (séparatif) (D201.0)

Le service public d'assainissement collectif dessert en 2014, **670** habitants.

Le nombre d'habitant raccordé est évalué sur la base de la population globale du recensement de 2011 de 1086 habitant ramené à l'abonné AEP de 410, soit un ratio de 2,65 habitants par abonné.

1.6) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

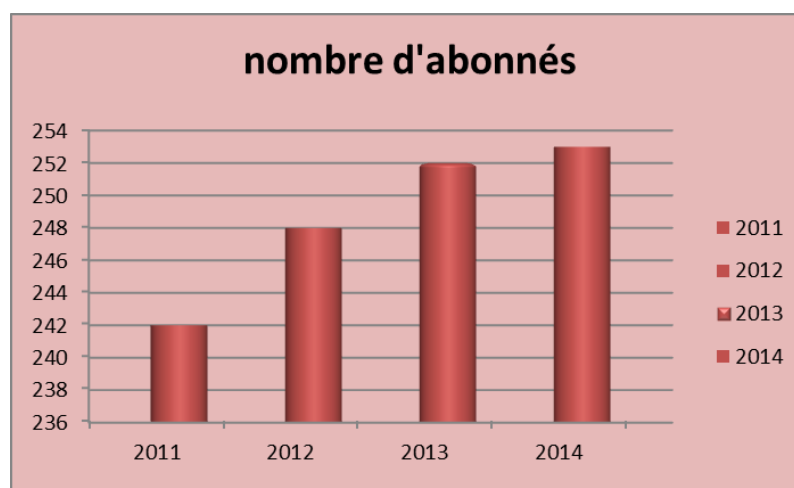
Aucune autorisation de déversements d'eaux usées non domestiques n'a été accordée par la collectivité.

1.7) Nombre d'abonnements sur le système d'assainissement

Abonnements	2013	2014	Variation N/ N+1 en %
Nombre d'abonnements domestiques	252	253	0,3
Nombre d'abonnements non domestiques	0	0	

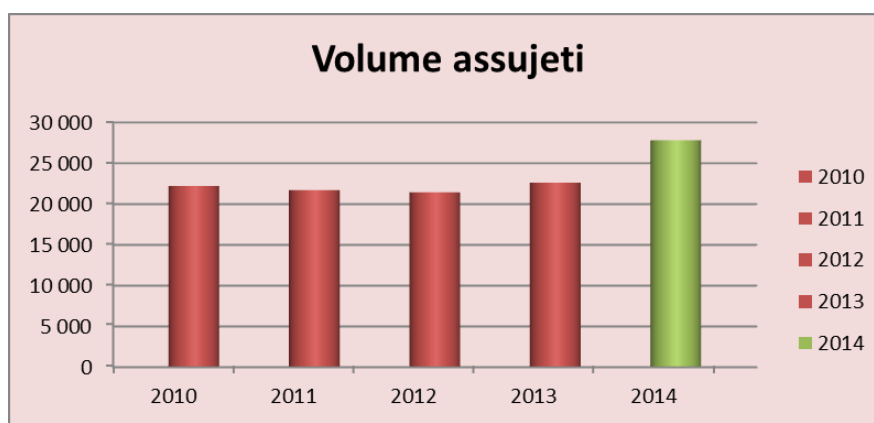
L'évolution est faible en raison du blocage de l'urbanisation en rapport avec la capacité épuratoire de la station d'épuration qui est arrivée à sa limite.

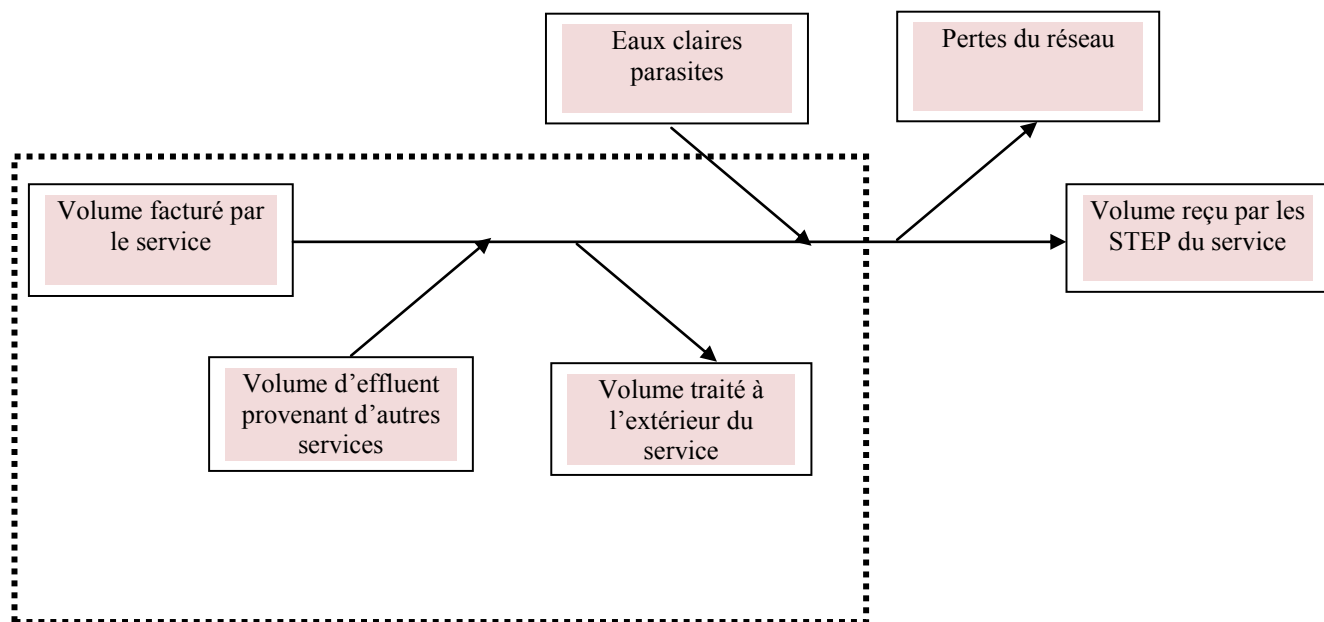
	2011	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Nombre d'abonnés assainissement collectif dont	242	248	252	253	0,3 %

**1.8) Volumes facturés**

Volumes facturés [m³]	2011	2012	2013	2014	Variation en % N/N-1
Aux abonnés domestiques	21 699	21 453	22 630	27 828	22,97 %

On note une augmentation significative du volume assujéti entre 2013 et 2014, qui lié exclusivement à un décalage de presque 3 mois de la relève de l'eau potable, (462 jours au lieu de 365 j) soit quasiment 15 mois. Si on ramène par règle de trois à 12 mois on obtiendrait environ 22 262 m3.



Origine des eaux**1.8.1) Eaux claires parasites**

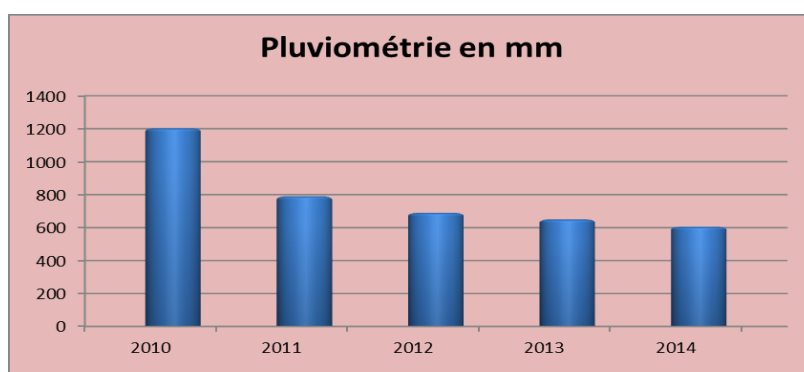
La station n'étant pas équipée de mesure de débit, nous n'avons pas les valeurs des volumes annuels traités par la station d'épuration. Néanmoins, le schéma d'assainissement réalisé en 2006 mettait en évidence la présence d'eaux parasites à hauteur de 20 m³/j .

Un programme de réhabilitation a été identifié en vue de la réduction de ces eaux parasites, programme qui sera mis à exécution en 2016.

La pluviométrie depuis quelques années étant plutôt à la baisse, ces volumes parasites n'ont pas dû augmenter sauf dégradation supplémentaires de réseaux.

Pluviométrie

	2010	2011	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Pluviométrie en mm	1203	790	690	650	606	22,4 %



1.9) Caractéristiques du réseau de collecte

		Linéaire [ml] 2013	Linéaire [ml] 2014	Variation en %
TOTAL	Réseau séparatif	5 311	5 362	0,9
	Réseau unitaire	0	0	

1.10) Ouvrages d'épuration des eaux usées**1.10.1) Traitement des effluents**

Désignation	
Lieu implantation	Junas
Capacité nominale	800 Equivalent Habitants
Procédé	Lit Bactérien moyenne charge
Date mise en service	1985
Charge nominale hydraulique	120 m ³ /j
Charge nominale en DBO ₅	48 Kg/j
Niveau de rejet	E
Filière boues	Lits de séchage
Milieu récepteur	Ruisseau de Gamentieille

**1.10.2) Prescriptions de rejet et performances**

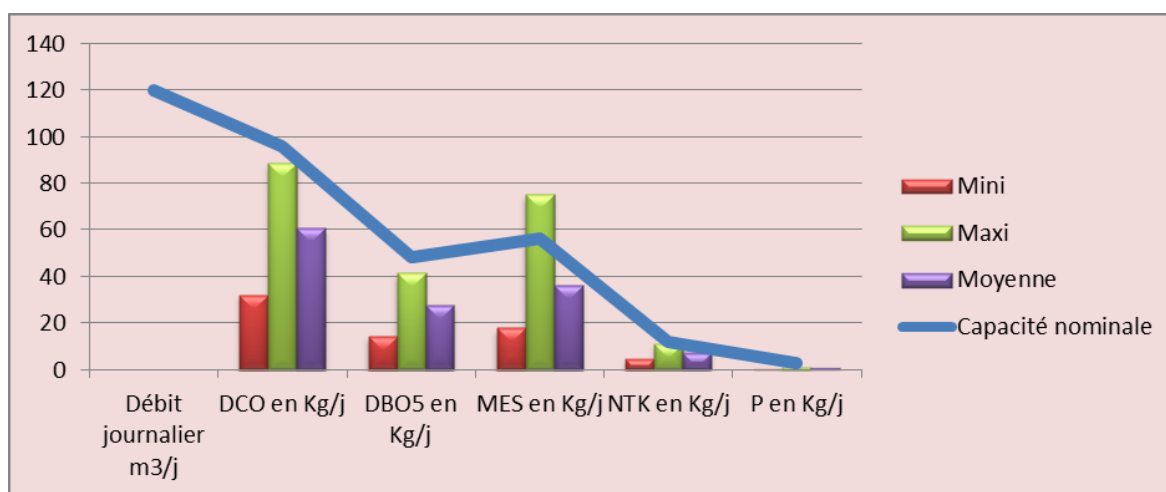
Déclaration de rejet du 30/09/1985, portant autorisation de la station d'épuration de Junas avec rejet des effluents dans le milieu récepteur le ruisseau de Gamentieille.

Le niveau de rejet à respecter est le niveau E soit les valeurs ci-après.

Paramètre	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement minimum
DBO5	30	60%
DCO	90	60%
MES		50%

Charges reçues

	Capacité nominale	Mini	Maxi	Moyenne	% moyenne / nominale
Débit journalier m3/j	120				
DCO en Kg/j	96	32,3	88,9	60,9	63%
DBO5 en Kg/j	48	14,5	41,5	27,9	58%
MES en Kg/j	56	18,2	75,2	36,3	64%
NTK en Kg/j	12	5	11,3	7,6	63%
P en Kg/j	3	0,6	1,3	1	33%



En moyenne, la STEP de Junas reçoit 60 % de la charge nominale. Malgré ceux les rejets ne sont pas satisfaisant. Le problème vient de l'obsolescence des ouvrages et du type de traitement qui ne permet plus d'assurer un traitement satisfaisant et encore moins admettre des charges supplémentaires.

1.10.3) Quantité de boues issues de cet ouvrage [t MS] (D203.0)

	2013	2014	Variation en %
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	5,44	6,05	11,2%
Tonnage de boues évacuées en tonnes de matière sèche	5,41	6,26	15,6 %

Les boues sont évacuées en centre de compostage agréé.

1.10.4) Quantité des sous-produits du traitement

Les sous-produits évacués sont :

Nature	Unité	2012	2013	2014	Variation N/N-1 en %
Refus dégrillage	Kg	1 400	700	700	0

Les produits de dégrillage sont évacués à la station d'épuration de Nîmes. Il n'y a pas de sables ni de graisses, la station n'étant pas pourvue de ce type de prétraitement.

1.10.5) Consommation électrique du traitement

Consommation électrique en KWh			
Site	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
STEP Junas	11 560	15 174	+ 31,2 %

La consommation globale d'énergie électrique est de **15 174 kWh** soit une augmentation de 31,2 % par rapport à 2013, alors que le volume d'eau traité n'a quasiment pas augmenté. La consommation ramenée au m³ traité a donc augmenté, ce qui traduit le vieillissement de l'ouvrage.

2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité.

Pour les collectivités en délégation de service, les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

2.2) Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

2.2.1) Redevance de modernisation des réseaux de collecte

	1 ^{er} Jan 2014	1 ^{er} Jan 2015
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€/m ³)	0.1500	0.1550

2.2.2) Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} Jan 2014	1 ^{er} Jan 2015	Variation en %
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an]	15,29	15,34	0,30
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,3275	0,3286	0,30
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]	51,07	51,07	0
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,8703	0,8703	0
Redevances et taxes	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,15	0,155	3,3
	TVA	10 %	10 %	0

La principale augmentation est liée à l'actualisation contractuel et surtout à l'augmentation de la redevance à l'Agence de l'eau.

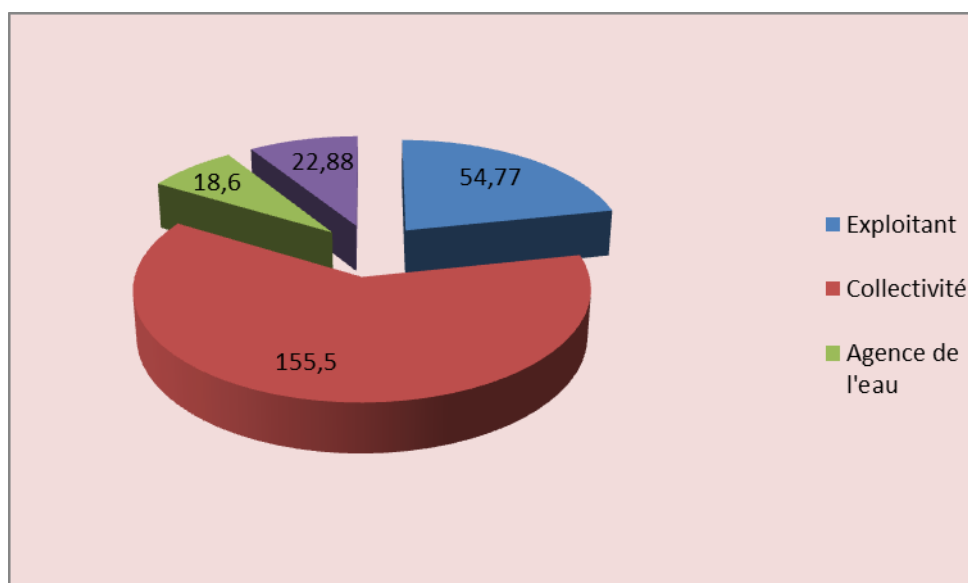
2.2.3) Prix TTC du service au m³ pour 120m³ (D204.0)

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120m³)

	1 ^{er} Jan 2014	1 ^{er} Jan 2015	Variation en %
Exploitant	54,59	54,77	0,3
Collectivité	155,50	155,50	0
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00	18,60	3,3
TVA	22,81	22,88	0,3
Total [€ TTC]	250,91	251,76	0,3

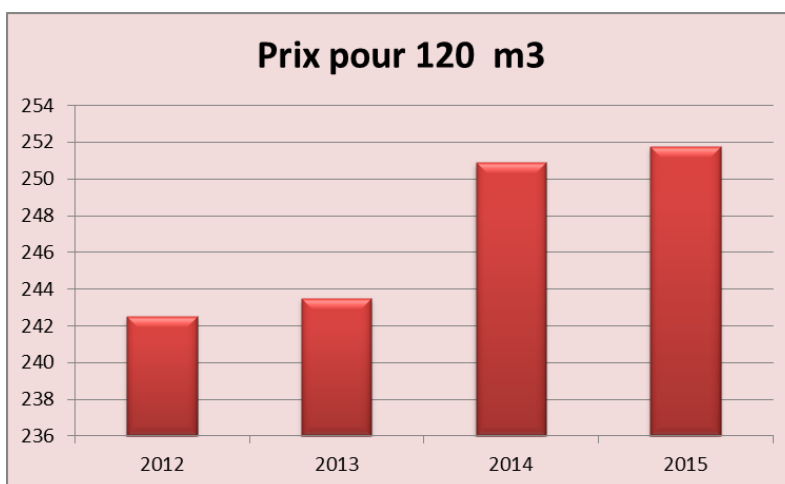
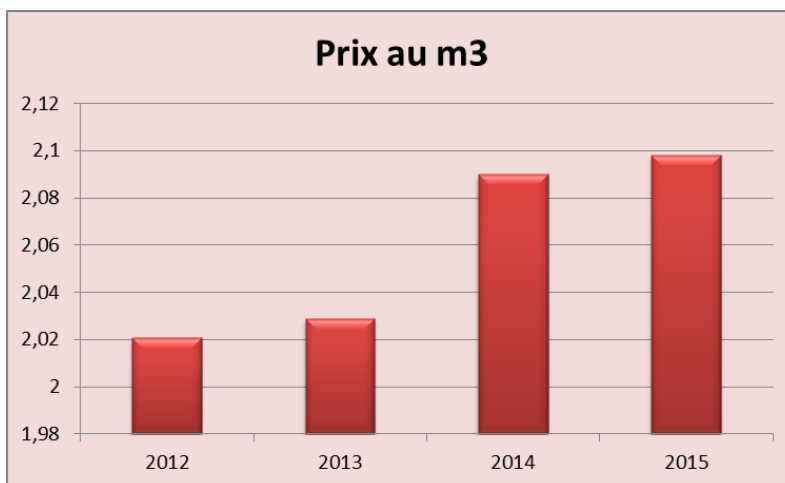
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **2,098 €/m³**

Répartition recettes



Evolution tarifaire d'une facture type pour une consommation de 120 m³/an

	2012	2013	2014	2015
Part collectivité	155,50	155,50	155,50	155,50
Abon. Collectivité	51,07	51,07	51,07	51,07
Conso. Collectivité	104,43	104,43	104,43	104,43
Part SAUR	53,148	54,068	54,59	54,77
Abon. SAUR	14,88	15,14	15,29	15,34
Conso. SAUR	38,268	38,928	39,30	39,43
AE Modernisation réseaux	18	18	18	18,60
TVA	15,86	15,93	22,81	22,88
Total TTC	242,52	243,51	250,91	251,76
Prix au m³	2,021	2,029	2,090	2,098



L'augmentation entre 2013 et 2014 est liée essentiellement à l'augmentation de TVA qui est passée de 7 à 10 %.

2.3) Recettes d'exploitation

2.3.1) Recettes de la collectivité

	2012	2013	2014	Variation en % N/N-1
Total recettes liées à la facturation des abonnés	31 000 €	32 000 €	30 000 €	-6
dont redevances eaux usées domestiques	18 334 €	19 130 €	17 080 €	-10,7
dont abonnements	12 666 €	12 870 €	12 920 €	0,3

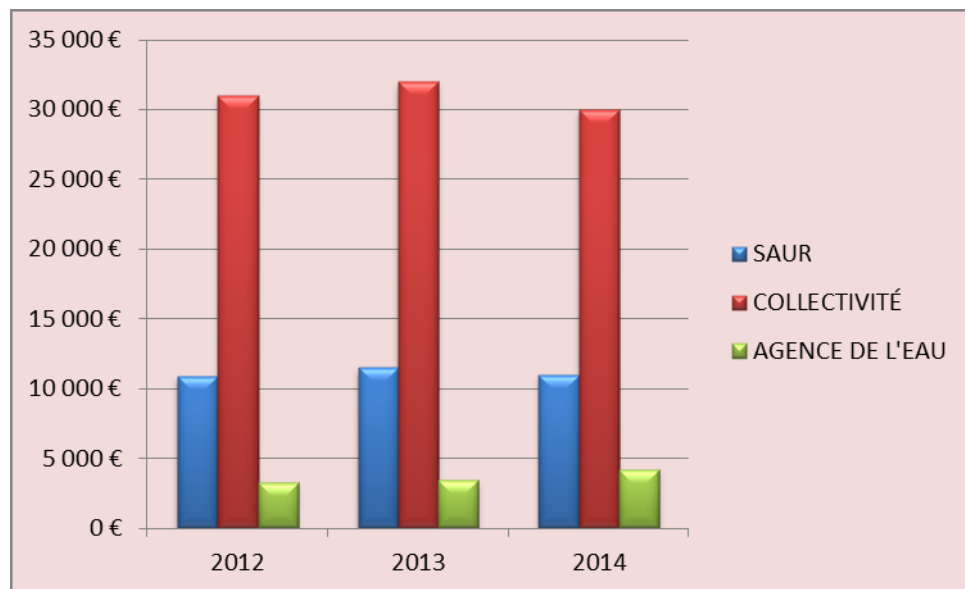
2.3.2) Recettes de l'exploitant

	2012	2013	2014	Variation en %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	10 893 €	11 482 €	10 964 €	-4,5
dont redevances eaux usées domestiques	7 203 €	7 667 €	7 095	-7,4
dont abonnements	3 690 €	3 815 €	3 869	1,4

Les recettes ont baissé entre 2013 et 2014.

2.3.1) Recettes de l'agence de l'eau

	2012	2013	2014	Variation en %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	3 217 €	3 394 €	4 174 €	22,9



3) Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

3.1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

Nouveau mode de calcul introduit par l'arrêté du 02 Décembre 2013 et applicable à partir de l'exercice 2013.

			Nombre de points	Points obtenus
VP.250	A	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
VP.251	A	Définition d'une procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	5	5
VP.252 à 254	B	Existence d'un inventaire des réseaux avec précisions sur matériaux et diamètre sur au moins la moitié des réseaux Procédure de mise à jour du plan est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire	10	10
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 60 à 69,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 70 à 79,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 80 à 89,9 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 90 à 94,5 %	1	1
VP.253	B	Connaissance matériaux et diamètre pour 95 %	1	1
VP.255	B	Inventaire réseaux avec date et période de pose pour chaque tronçon		
	B	Connaissance pour au moins 50 %	0	0
		Connaissance pour entre 50 % et 59,9 %	10	0
		Connaissance pour entre 60 % et 69,9 %	11	0
		Connaissance pour entre 70 % et 79,9 %	12	0
		Connaissance pour entre 80 % et 89,9 %	13	0
		Connaissance pour entre 90 % et 94,9 %	14	0
		Connaissance pour au moins 95 %	15	15
VP.256	C	Information géographique sur altimétrie, la moitié du linéaire étant renseigné	10	0
VP.256	C	Information sur altimétrie par tranche de 10 % à partir de 50 % de réseau renseigné et jusqu'à 90 %	5	0
VP.	C	Localisation et description des ouvrages annexes (PR, déversoirs,..)	10	10
	C	Existence et mis à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants (TTT, réseaux)	10	10
	C	Inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon de collecte (entre deux regards)	10	10
	C	Inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon	10	10
	C	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	0
	C	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans	10	0
		TOTAL	120	85

3.2) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1)

	2011*	2012	2013	2014	Variation N/N-1 (%)
Nombre d'habitants estimé	1 086	1 109	1 109	1 125	1,4 %
Nombre d'abonnés eau potable	410	419	418	425	1,6 %
Nombre d'abonnés assainissement collectif	242	248	252	253	0,3 %
Nombre de clients potentiels assainissement collectif (estimation)	640	657	667	670	04 %
Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	59,00	59,10	60,20	59,50	-1,1 %

*Année recensement

3.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

3.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)

Les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

3.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

La performance des ouvrages d'épuration ne répond pas aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

	2012	2013	2014
Taux de conformité bilans en %	0	0	0

Même si en théorie, la charge nominale n'est pas atteinte, la vétusté des ouvrages et la nature du traitement ne permet pas d'être conforme sur l'ensemble des paramètres. Il est urgent de refaire cet ouvrage. (Prévu en 2016)

3.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Filière : compostage dans site autorisé et agréé,

- conformité de la filière : oui
- tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : **6,26**

Le tableau ci-dessous synthétise les indicateurs ci-avant suivant le décret du 2 Mai 2007:

Thème	Numéro	Indicateur	2014	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents	O	O/N	A
Indicateur de performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration	O	O/N	A
Indicateur de performance	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	N	O/N	A
Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	%	A

A Très fiable - B Fiable - C Peu Fiable

3.7) Interventions du délégataire**3.7.1) Interventions désobstruction réseaux**

	2013	2014	Variation en % N/N-1
Total intervention	2	4	100

3.7.2) Interventions sur équipement (STEP et PR)

	2013	2014	Variation en %
Total interventions	9	1	-89

3.7.3) Curage préventif du réseau

	2013	2014	Variation en %
Linéaire de réseaux en ml	1 105	1 250	13,1

3.7.4) Inspection caméra des réseaux

	2013	2014	Variation en %
Linéaire de réseaux en ml	0	0	0

Contractuellement le délégataire doit 430 ml d'inspection caméra chaque année pour permettre la recherche des eaux parasites.

4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux TTC	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Réhabilitation du réseau d'assainissement	253 800 €	96 320 €	157 480 €

4.2) Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre	79 600,91€	74 230,84€
Annuité de remboursement de la dette en cours d'exercice	8 621,16€	8 621,16€
Dont en intérêts	3 466,66€	3 251,09€
Dont en capital	5 154,50€	5 370,07€

4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service au cours de l'exercice

	2013	2014
Montant des amortissements dont	0	27 702
Station d'épuration	0	27 702
Réseaux	0	0

4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel TTC
Construction nouvelle station d'épuration	1 340 000 €

4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux
Néant

***5) Actions de solidarité et de coopération
décentralisée dans le domaine de l'eau***

**5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité
(en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles**

	2013	2014
Nombre d'abandon de créance	2	1
Montant des abandons de créance	31€	15€
Versement à un fonds de solidarité	0	0
Nombre de demandes reçues	0	0

6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³ :

	1er Jan 2014	1er Jan 2015
Part de l'exploitant		
du service d'eau potable	139,55	139,85
de l'assainissement collectif	155,50	155,50
Part de la collectivité		
pour le service d'eau potable	134,23	134,23
pour l'assainissement collectif	54,59	54,77
Agence de l'eau		
Redevance de pollution domestique	33,60	34,80
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18	18,60
Autre tiers		
pour le service d'eau potable	12,80	12,80
pour l'assainissement collectif	0	0
TVA		
pour le service d'eau potable*	17,60	17,67
pour l'assainissement collectif	22,81	22,88
Total TTC		
pour le service d'eau potable*	337,78	339,36
pour l'assainissement collectif	250,91	251,76
Total TTC global	588,69	591,12
Prix au m3 pour 120 m3 € TTC	4,905	4,926